



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Les politiques d'intégration de l'agriculture artisanale au mode de production capitaliste

J.-C. Lebossé, M. Ouïsse

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lebossé J.-C., Ouïsse M. Les politiques d'intégration de l'agriculture artisanale au mode de production capitaliste. In: Économie rurale. N°102, 1974. pp. 3-24;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1974.2238>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1974\\_num\\_102\\_1\\_2238](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1974_num_102_1_2238)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Résumé

Dans cet article sur l'évolution qui se dessine à moyen terme pour l'agriculture française, les auteurs cherchent à donner quelques arguments en faveur d'une thèse intermédiaire aux deux couramment soutenues : celle du maintien d'une agriculture trop archaïque et celle du développement du capitalisme agraire. Ils défendent, dans le cadre de l'ensemble agro-alimentaire, le développement d'une formation sociale originale qui intègre au pôle alimentaire, où le mode de production capitaliste domine, des structures agricoles artisanales modernes et des structures coopératives. Ils cherchent à montrer comment cette solution originale est durable et voulue par le mode dominant dans l'ensemble de l'économie car elle est celle qui sert le mieux ses intérêts fondamentaux. Ils développent ces thèmes en étudiant tout d'abord comment cette intégration se réalise directement par la quasi-intégration capitaliste et l'utilisation ou la récupération du mouvement coopératif ; puis ils tendent à établir comment, dans cette optique, la politique de l'Etat apparaît comme assez cohérente pour favoriser l'intégration et le développement de la formation sociale propre à la sphère agro-alimentaire.

## Abstract

In this article on the mean-term evolution likely for French farming, the writers attempt to put forward some arguments in favour of a point of view mid-way between the two usually held - that of the need to maintain an out- of-date form of farming and that of the development of agricultural capitalism. They advocate, in the general farming-food-industries framework, the development of an original social structure which integrates modern small- scale farming structures and cooperative structures in the food industries sector where capitalist production methods are dominant. They attempt to show that this original solution can be lasting and is desired by the dominant forces in the economy as a whole, for it fulfills basic needs. They develop this theme and, first of all, examine the way this integration is achieved spontaneously by capitalist integration and the cooperative movement. They then try to show that, from this point of view, state policy appears to be sufficiently coherent to foster a form of integration and a social development specific to the farming-food-industries sector.

# LES POLITIQUES D'INTEGRATION DE L'AGRICULTURE ARTISANALE AU MODE DE PRODUCTION CAPITALISTE

par Jean-Claude LEBOSSE

*Faculté des Sciences économiques de Nantes,*

et Michel OUISSE

*Faculté de Droit et des Sciences économiques d'Angers*

---

Dans cet article sur l'évolution qui se dessine à moyen terme pour l'agriculture française, les auteurs cherchent à donner quelques arguments en faveur d'une thèse intermédiaire aux deux couramment soutenues : celle du maintien d'une agriculture trop archaïque et celle du développement du capitalisme agraire. Ils défendent, dans le cadre de l'ensemble agro-alimentaire, le développement d'une formation sociale originale qui intègre au pôle alimentaire, où le mode de production capitaliste domine, des structures agricoles artisanales modernes et des structures coopératives. Ils cherchent à montrer comment cette solution originale est durable et voulue par le mode dominant dans l'ensemble de l'économie car elle est celle qui sert le mieux ses intérêts fondamentaux. Ils développent ces thèmes en étudiant tout d'abord comment cette intégration se réalise directement par la quasi-intégration capitaliste et l'utilisation ou la récupération du mouvement coopératif ; puis ils tendent à établir comment, dans cette optique, la politique de l'Etat apparaît comme assez cohérente pour favoriser l'intégration et le développement de la formation sociale propre à la sphère agro-alimentaire.

---

*In this article on the mean-term evolution likely for French farming, the writers attempt to put forward some arguments in favour of a point of view mid-way between the two usually held - that of the need to maintain an out-of-date form of farming and that of the development of agricultural capitalism. They advocate, in the general farming-food-industries framework, the development of an original social structure which integrates modern small-scale farming structures and cooperative structures in the food industries sector where capitalist production methods are dominant. They attempt to show that this original solution can be lasting and is desired by the dominant forces in the economy as a whole, for it fulfills basic needs. They develop this theme and, first of all, examine the way this integration is achieved spontaneously by capitalist integration and the cooperative movement. They then try to show that, from this point of view, state policy appears to be sufficiently coherent to foster a form of integration and a social development specific to the farming-food-industries sector.*

---

L'évolution des séries statistiques concernant le nombre des exploitations, classées selon leur taille de superficie, et la surface qu'elles occupent dans la SAU totale, semble toujours contredire l'analyse marxiste classique d'une concentration-centralisation en agriculture.

En effet, malgré la décroissance considérable du nombre des exploitations depuis 1892, peut-on parler réellement de concentration et, a fortiori, de centralisation capitalistes lorsque, parallèlement à la disparition en 78 ans de 73 % des exploitations françaises, et bien que la population agricole ait décliné beaucoup plus vite que le nombre des exploitations, la taille moyenne de celles-ci n'est passée que de 7,6 hectares à 20,4 environ ? Certes, on peut dire que l'agriculture française est de moins en moins une agriculture de « jardins familiaux », mais on ne peut parler de concentration-centralisation. En effet, si on lie le nombre des exploitations aux surfaces qu'elles cultivent, on s'aperçoit que l'indice de concentration de Gini décroît de 0,757 à 0,566. Ceci signifie que les exploitations qui demeurent dans l'agriculture se partagent la SAU totale de manière plus égalitaire.

De plus, l'évolution de la taille moyenne des exploitations au sein des classes de superficie est encore plus significative (cf. annexe, tableaux 1 et 1 bis). La taille moyenne des grandes exploitations (SAU  $\geq$  100 hectares) a décliné fortement alors que l'on assiste à une croissance lente de celle des moyennes exploitations (20 < SAU < 100). Ce mouvement est cependant inversé pendant la période 1929-1942, alors que semble s'amorcer une concentration-centralisation. Or, à cette époque, la taille des grandes exploitations s'accroît au détriment de celle des petites et moyennes. Utilisée a contrario, cette dernière constatation vient renforcer l'hypothèse que, actuellement, il n'y a pas concentration-centralisation capitaliste.

La moyenne exploitation (entre 20 et 100 hectares) semble donc dominer ; elle ne se rattache certainement pas au mode de production capitaliste. La preuve principale nous en est donnée par l'évolution de la population agricole totale, salariée et non-salariée. La population salariée décroît à un taux constamment plus élevé que la population totale (cf. annexe, tableau 2). Il y a donc déprolétarianisation constante en agriculture, bien que le départ d'exploitants et de salariés agricoles vers le reste de l'économie contribue au phénomène de prolétarianisation croissante, mais en dehors de l'agriculture.

Deux autres séries de faits confirment que l'agriculteur appartient à un mode pré-capitaliste de production, au mode artisanal :

— la liaison qui existe entre son travail et ses moyens de production ;

— le rôle secondaire que joue pour lui la rentabilité du capital.

— **Son travail est un travail lié** : il ne s'exprime qu'à travers son produit. De ce fait, il est essentiel pour l'agriculteur de posséder ses moyens de production. Il s'agit de moyens de production et non de capital (au sens capitaliste de ce terme), car ils sont liés à la connaissance, par l'agriculteur, de son métier, ils ne sont pas indépendants de lui, c'est-à-dire qu'ils ne se transforment que rarement en capital monétaire à la recherche du plus grand gain monétaire possible.

Le travail agricole est un travail lié et ceci apparaît, par exemple, dans l'étude des migrations agricoles (cf. tableau 3) : les agriculteurs ne quittent l'agriculture qu'après avoir épuisé toutes les solutions et toutes les ressources qui leur permettent de survivre (1). Le travail agricole est, d'autre part, relativement peu mobile, en comparaison du travail industriel. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cela ressort de l'étude, par catégories socio-professionnelles, des gens ayant perdu leur emploi (cf. annexe tableau 4) : la mobilité interne au secteur industriel capitaliste est sans comparaison avec celle de l'agriculture vers l'industrie, bien qu'il faille grossir le chiffre concernant l'agriculture dans le tableau 4 en raison de l'importance du chômage déguisé dans ce secteur qui, par définition, n'apparaît pas dans les statistiques.

— **La rentabilité** des capitaux de l'agriculteur, investis dans son exploitation, n'est pas l'élément déterminant de son maintien ou non dans son activité. Ceci tient au fait que l'on notait précédemment : l'agriculteur possède les moyens de production nécessaires à l'exercice de son métier, et non un capital à la recherche du meilleur taux de profit. Cette constatation apparaît nettement, même pour les exploitations qui prétendent se gérer selon des critères capitalistes, comme celles suivies par l'IGER (cf. annexe tableau 5). La plupart des systèmes de production sont généralement déficitaires ou, du moins, assurent un taux de profit inférieur à la moyenne des autres branches de l'économie. Seule une frange capitaliste assure ce taux. Elle comprend les systèmes céréales, plantes industrielles, et les systèmes hybrides où ces deux premiers systèmes sont majoritaires. Il n'est pas question de nier l'existence de cette frange, mais son développement.

Devant cette double constatation de la non concentration-centralisation et du maintien du mode de production artisanal en agriculture, faut-il rejeter la thèse marxiste du développement du capitalisme en agriculture, ou faut-il admettre, comme Lénine et Mandel (2), qu'il ne s'agit que d'un retard passager dans

(1) Ainsi, 16 % des hommes et 6,1 des femmes deviennent salariés agricoles avant de quitter l'agriculture.

(2) Pour Lénine, les machines commencent par évincer les ouvriers agricoles. Cf. Louis PERCEVAL. — Avec les Paysans, pour une Agriculture non-capitaliste. Ed. Sociales, page 54. Pour Mandel, la centralisation des capitaux ne peut s'opérer tant que les entreprises non rentables disposent d'un marché assuré. Ernest MANDEL. — Traité d'Economie Marxiste. Collection 10/18. Tome II, chapitre IX, page 200.

l'extension du mode de production capitaliste, dû à des raisons qui vont bientôt disparaître ?

Aucune de ces deux thèses ne nous paraît satisfaisante et explicative de la situation actuelle de l'agriculture française et de son devenir proche. En effet, il est permis de penser que, au sein de l'ensemble de production alimentaire, une formation sociale stable où domine le mode de production capitaliste, pourrait intégrer de manière durable un secteur agricole pré-capitaliste. Cette stabilité dépend de la satisfaction des intérêts du mode dominant.

La thèse que nous soutenons vise à montrer que l'agriculture artisanale, intégrée dans un ensemble alimentaire et contrôlée par l'Etat capitaliste, sert au mieux les intérêts essentiels des capitalistes, et que le maintien de ce type d'agriculture est une évolution voulue et durable.

Cette évolution, nous voulons montrer qu'elle est voulue, car cette solution est réellement la meilleure à tous les niveaux (ou plutôt la moins mauvaise). En étudiant les éléments nouveaux de cet artisanat dont la liberté d'action et la portée sont limitées de manière à servir les intérêts du système, en recherchant les différents moyens d'intégration de cette agriculture artisanale, nous pouvons découvrir les intérêts poursuivis, et la cohérence profonde de l'évolution et de

la politique agricole actuelles, au delà des contradictions apparentes.

Notre objectif est de montrer que, dans tous les domaines agricoles, le maintien d'un artisanat transformé permet, dans les conditions actuelles, une exploitation plus grande au bénéfice du secteur capitaliste, c'est-à-dire un transfert de valeur plus grand que l'exploitation directe d'une force de travail salariée dans une agriculture capitaliste. Ce transfert de valeur s'opère à plusieurs niveaux :

— soit en contrôlant directement l'exploitation, en l'intégrant dans un ensemble alimentaire capitaliste ou dominé par le capitalisme (il s'agit de la quasi intégration capitaliste ou de l'intégration coopérative),

— soit en contrôlant indirectement l'exploitation, en l'intégrant de manière générale à l'économie capitaliste, par l'intermédiaire de la politique de l'Etat. Il s'agit, par des moyens indirects de politique économique ou sociale (incitation, réglementation, récupération...) de rendre les décisions artisanales conformes (3) aux intérêts du capitalisme.

Nous étudierons donc successivement ces deux politiques d'intégration de l'artisanat agricole au capitalisme français : une politique d'intégration directe, une politique d'intégration indirecte.

## PREMIERE PARTIE

### **L'INTEGRATION DIRECTE DE L'ARTISANAT AGRICOLE**

Par intégration directe, nous entendons celle qui s'effectue par l'insertion de l'exploitation agricole dans un ensemble alimentaire capitaliste ou coopératif. Cependant, ces deux formes d'insertions interviennent lorsque des conditions économiques spécifiques sont réalisées et elles servent les intérêts du capitalisme par des voies différentes. Il convient donc de procéder séparément à leur examen.

#### **A — L'INTEGRATION CAPITALISTE**

Il peut paraître anachronique d'attacher une importance à l'intégration capitaliste. En effet, de 1955 à 1965 environ, elle s'est beaucoup développée, mais, depuis, elle semble en recul, dans l'aviculture spécialement. Elle ne recouvre qu'une faible part de la production agricole française, car elle se développe seulement lorsque des firmes privées y trouvent un intérêt, c'est-à-dire lorsque la rentabilité des capitaux investis dans cette branche est comparable à celle des autres branches de l'économie. Cet arrêt ou ce recul du développement de l'intégration capitaliste vient

d'ailleurs renforcer la nécessité du développement d'un important secteur coopératif pour satisfaire les intérêts généraux du capitalisme français. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

---

(3) Dans son sens le plus large, « intégrer » signifie faire entrer dans un ensemble : la politique de l'Etat permet, en conformant l'artisanat à certaines normes capitalistes, de le faire entrer dans cet ensemble capitaliste.

En étudiant les intérêts qui justifient le développement de l'intégration capitaliste, nous trouverons donc éventuellement une explication possible à cette stagnation ou à ce recul, mais surtout nous chercherons à établir pourquoi, lorsqu'elle se développe, l'intégration capitaliste prend la forme de la quasi-intégration et n'aboutit pratiquement jamais à une intégration totale. En effet, étant donné notre propos, l'importance du développement de l'intégration capitaliste est secondaire. L'essentiel est d'expliquer pourquoi, lorsqu'elle apparaît, elle le fait toujours sous la forme de quasi intégration, car cette modalité d'intégration vise précisément le maintien de formes pré-capitalistes de production en agriculture, tout en les intégrant au mode de production dominant par l'intermédiaire de la firme intégratrice.

Nous étairions donc la thèse du maintien **volontaire** d'une agriculture artisanale si nous établissons que la quasi-intégration sert mieux les intérêts capitalistes des groupes intégrateurs que l'intégration totale ; tout d'abord, il faut souligner que le développement de l'intégration capitaliste (quasi ou totale) dépend de la réalisation d'un ensemble de conditions techniques.

## I) Les conditions préalables au développement de l'intégration capitaliste

J. Le Bihan et G. Séverac, en particulier, ont souvent exposé ces conditions ; nous les rappellerons donc brièvement (4).

L'organisation industrielle, appliquée à l'agriculture, se développe seulement lorsque des conditions techniques suffisamment évoluées le permettent. En effet ce développement n'est intéressant pour les firmes alimentaires que si l'on peut y faire une application systématique de la division sociale du travail qui se traduit par le passage à une production de masse : les gains importants de productivité qui en résultent, abaissent considérablement les coûts de production et accroissent le surplus qui peut être dégagé. Cependant ces changements sont possibles seulement si certaines conditions techniques sont remplies.

a/ Tout d'abord, il faut que la production porte sur des **ensembles homogènes** (animaux ou végétaux) : leur croissance est découpée en étapes bien définies et assurées par des unités techniques différentes durant

chacune de ces étapes (naisseur, éleveur...). L'homogénéité permet de garantir une croissance définie dans le temps et identique pour une population très nombreuse, à laquelle est appliqué un seul traitement à la fois, adapté en fonction de la croissance homogène. Par exemple, on étudie et on prévoit une nourriture s'appliquant à toutes les têtes d'un même élevage et évoluant, en quantité et en qualité nutritionnelle, en fonction de la croissance des bêtes.

b/ Ensuite, il est nécessaire que la **pathologie** de l'espèce élevée soit **bien maîtrisée** : pathologie collective et préventive, et non pathologie curative, de telle sorte qu'une prophylaxie efficace puisse être mise au point. Cette condition est essentielle pour produire à grande échelle sans multiplier les risques, ce qui viendrait annuler les avantages de l'intégration.

### c/ Les conséquences

Lorsque les conditions préalables sont remplies, l'intégration se traduit par une révolution technologique qui entraîne **des gains de productivité considérables**. Ce sont eux qui poussent les entreprises alimentaires à intégrer. Etant donné l'amélioration spectaculaire des productivités, on pourrait être tenté d'adopter la position des auteurs cités, qui ont surtout cherché à analyser les phénomènes techniques, en supposant que les gains de productivité qui en résultaient, étaient, de toute façon, bénéfiques aux divers protagonistes. Nous pensons, cependant, que ce serait priver l'analyse d'éléments essentiels et, surtout, les études de J. Le Bihan et G. Séverac ne permettent pas d'expliquer pourquoi l'intégration capitaliste, lorsqu'elle apparaît en France, se limite à une quasi intégration.

En effet, tous ces éléments techniques favorables ne sont qu'une condition nécessaire au développement de l'intégration capitaliste. Les firmes de la branche alimentaire ne poursuivent pas des buts différents de celles des autres branches. Aussi, la condition suffisante au développement de l'intégration capitaliste est-elle qu'elle permette une meilleure rentabilité des capitaux investis dans les entreprises intégratrices. Même si le problème se pose dans les termes « d'abaissement du coût de fonctionnement », « de recherche d'une qualité constante et correspondant aux exigences des utilisateurs » ou « d'ajustement dans le temps des plans de production des ateliers intégrés aux impératifs du meilleur emploi des installations fixes et coûteuses des firmes intégrantes » (5), il s'agit des formes concrètes sous lesquelles se formule l'objectif de maximisation à long terme (ce qui inclut les problèmes de croissance) du taux de profit des capitaux investis dans l'entreprise.

(4) Joseph LE BIHAN. — Qu'est-ce que l'intégration ? — Paysan, n° 31. « Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de la production agricole », in « Informations internes sur l'agriculture », n° II, avril 1966. « Rapport Agriculture-Industrie dans l'horizon 1980-85 » (préparation VI<sup>e</sup> Plan).

Georges SEVERAC. — « L'intégration verticale en agriculture ». Annales de l'INRA, n° 47, 1961, p. 231 à 251.

(5) Joseph LE BIHAN. — Incidence du développement de l'intégration. Op. cit., chapitre I, pages 14 et 15.

Si l'on reconnaît cet objectif fondamental de toute entreprise appartenant au mode de production capitaliste, on est amené à poser, comme hypothèse de travail, que la quasi intégration est préférable à l'intégration totale, pour les groupes alimentaires capitalistes, dans la mesure où elle permet un transfert de surplus (donc un sur-travail agricole) plus grand. En d'autres termes, le maintien de l'artisanat agricole est voulu par les entreprises capitalistes si la permanence d'éléments pré-capitalistes intégrés au mode dominant, au sein de la sphère alimentaire, permet une exploitation plus grande de l'agriculteur, c'est-à-dire un transfert de valeur plus important lorsque cet agriculteur est artisan plutôt que salarié agricole de l'entreprise. Le maintien de l'agriculture artisanale est préférable au développement du capitalisme agraire uniquement lorsque cette condition est réalisée. Nous verrons ultérieurement comment cela permet de considérer sous un jour nouveau le problème du revenu de l'exploitant agricole et celui de son évolution.

## II) La quasi-intégration assure un transfert important du surplus de l'intégré

Les chiffres sur les rentabilités respectives des exploitations intégrées et des firmes alimentaires sont tout à fait compatibles avec notre hypothèse. Nous nous appuyons sur deux séries de chiffres.

### a) QUELQUES DONNEES SUR LA RENTABILITE

Celle concernant les exploitations agricoles est très supérieure à la moyenne, puisqu'elle est donnée par les exploitations suivies par l'IGER qui, en général, sont en pointe par rapport au reste des exploitations et n'en représentent qu'une faible partie (cf. annexe tableau 5). Il faut s'intéresser principalement aux systèmes élevage porcin, avicole, horticole, arboricole et également à tous les systèmes comprenant de l'élevage ou des cultures permanentes, car ils peuvent faire l'objet de contrats d'intégration. Or, même pour cette frange aux résultats très supérieurs à la moyenne, deux constatations s'imposent :

— ces résultats présentent une grande variabilité dans le temps,

— ils sont parfois positifs, mais médiocres, et le plus souvent déficitaires. Ceci est paradoxal car, nous venons de le rappeler, l'intégration capitaliste intervient uniquement lorsque certaines conditions sont réalisées donnant naissance à une révolution technologique qui accroît **considérablement** la productivité du travail. Or, la rémunération du travail retenue par l'IGER est normale, celle du capital devrait donc être très importante.

La série concernant les entreprises agricoles et alimentaires nous est donnée par la « Centrale des Bilans » de la Banque de France. Les bénéficiaires y sont plutôt sous-évalués, car les documents utilisés par cet organisme sont, pour la plupart, ceux communiés au fisc. Cette série (cf. annexe tableau 6) fait apparaître des résultats courants très supérieurs à ceux qui peuvent être réalisés dans l'agriculture.

Il ressort de la comparaison de ces deux séries que les entreprises agricoles et alimentaires, en intégrant totalement les exploitations agricoles, abaisseraient leur taux de profit et accepteraient des risques de variation de ces profits. Elles ont donc intérêt à laisser subsister l'agriculteur artisan, c'est-à-dire à limiter l'intégration à la quasi-intégration.

### b) RELATIVITE DU PROBLEME DE NON-RENTABILITE DES EXPLOITATIONS INTEGREES

Le problème de la faible rentabilité de l'agriculture n'a pas de sens en soi. Il faut étudier les conditions de production de l'ensemble de la sphère alimentaire, de la production des matières premières au produit fini, pour expliquer le paradoxe que nous avons souligné, puisque, là où apparaît l'intégration, il devrait y avoir forte rentabilité dans l'agriculture.

#### 1/ Les contraintes qui s'imposent aux entreprises intégratrices

Les entreprises agricoles et alimentaires occupent souvent une position faible, face à la branche de distribution. En effet, cette dernière est de plus en plus concentrée, grâce au développement des magasins à succursales multiples, à l'apparition des centrales d'achat et des magasins à grande surface dans les zones urbaines. Leur croissance est extrêmement rapide, puisque leur surface de vente a été multipliée par 33 entre 1966 et 1970, comme le fait apparaître le tableau 7 de l'annexe. Les ventes de produits alimentaires représentent, de loin, la plus grande part du chiffre d'affaires de cette forme de distribution (66,6 % du chiffre d'affaires en 1969).

Cette concentration aboutit à donner au secteur commercial une position dominante par rapport à l'industrie alimentaire. Une concurrence acharnée s'est fait jour entre les nouveaux grands groupes. Elle se manifeste par une politique de baisse de prix et cela principalement **pour les produits alimentaires qui jouent le rôle de produits d'appel**. Ils représentent encore, en effet, le poste le plus important dans le budget des ménages. En jouant sur leur pouvoir de négociation, les sociétés commerciales ont tendance à répercuter sur le fabricant les baisses des prix de détail afin de conserver leurs marges bénéficiaires.

Dans la plupart des cas, les entreprises productrices sont obligées d'accepter ces conditions, sous peine de ne voir pratiquer aucune politique de promotion de leurs produits par le détaillant. Ceci les contraint à pratiquer des prix de vente qui ne sont pas à leur avantage. En outre, à long terme, ces prix de vente évoluent défavorablement du fait de la modification des besoins alimentaires (lois d'Engel) et de la nécessité de maintenir des salaires suffisamment bas pour ménager les profits dans l'ensemble de l'économie industrielle (cf. la théorie ricardienne).

Si les entreprises alimentaires veulent lutter contre cette évolution et faire face à la concurrence, elles doivent créer de nouveaux besoins, ce qui nécessite un coût de recherche élevé et un capital important, car il faut produire des biens plus élaborés. Toutes choses égales par ailleurs, cette double évolution des besoins et du capital entraînerait une baisse des profits à long terme ; par rapport aux autres branches, la domination de la distribution sur les industries alimentaires, consécutive aux différences de concentration, laisserait à ces dernières une marge de profit plus faible à court terme.

2/ **Nécessité d'une zone de rentabilité faible**, en un point quelconque de la sphère alimentaire, pour assurer ailleurs des profits « normaux ».

Du fait de l'évolution que nous venons de signaler, les groupes capitalistes de la sphère alimentaire ne sont pas en mesure d'assurer des conditions de production capitalistes « normales » (6) d'un bout à l'autre du processus de production : il est nécessaire que, à un niveau quelconque de ce processus, des unités de production acceptent des conditions de production que des groupes capitalistes refuseraient. La présence d'une zone non-rentable, d'un point de vue capitaliste, est la condition nécessaire à la bonne rentabilité du reste des entreprises de la sphère.

Or, précisément, l'agriculture se trouve être artisanale, c'est-à-dire désorganisée, disséminée. En outre les artisans, parce qu'ils cherchent à survivre comme travailleurs indépendants, acceptent, en échange de ce statut, des revenus plus faibles. Enfin ils ne conçoivent pas leurs moyens de production comme une source propre de revenu. Aussi admettront-ils éventuellement de prélever sur le revenu de leur travail pour renouveler leurs équipements. En conséquence ils acceptent des prix inférieurs à ce que serait le coût marginal capitaliste, peut-être même inférieurs au minimum du coût moyen variable.

La faiblesse de leur pouvoir de négociation (leur domination) et leurs comportements économiques artisanaux leur font admettre des prix tels que la plus

---

(6) « Normal », c'est-à-dire assurant une rémunération suffisante des capitaux investis dans la branche et, donc, au moins égale à celle des autres branches.

grande partie de leur surplus, dû aux gains de productivité, leur échappe et que leurs exploitations, avec ces prix de vente, n'assurent pas les mêmes taux de rentabilité que le reste de la branche et que les autres branches, selon une gestion capitaliste.

**La moins bonne rentabilité ou le déficit des exploitations artisanales intégrées sont donc une conséquence directe de la rentabilité « normale » des entreprises agricoles et alimentaires, et non une conséquence de l'état des techniques dans certains systèmes de production ou de l'inefficacité intrinsèque des exploitations artisanales.** En transférant le surplus qui peut être dégagé par les gains de productivité, les firmes intégrantes luttent contre l'évolution défavorable de leur taux de profit : elles assurent leur rentabilité « normale », mais **créent** ainsi la situation non-rentable des exploitations intégrées.

L'intérêt de l'entreprise intégrante est donc de réaliser uniquement une quasi-intégration, car elle s'adjuge ainsi une part du surplus agricole, sans avoir à supporter d'investissements supplémentaires. L'intégration totale, au contraire, permettrait de prélever **tout** le sur-travail agricole, mais impliquerait cette charge élevée d'investissements supplémentaires. C'est alors **l'ensemble du groupe capitaliste qui réaliserait des taux de profit plus faibles** que la « normale ». Cette situation ne serait donc pas durable.

#### c/ COMMENT S'EFFECTUE LE TRANSFERT DU SURPLUS ?

Il est particulièrement aisé de montrer comment s'effectue ce transfert dans l'intégration de l'aviculture. Celle-ci est, le plus souvent, le fait des industries d'aliment du bétail, qui écoulent leur production à un « prix capitaliste », mais rachète la production des agriculteurs selon le prix de vente sur le marché, déduction faite d'une marge couvrant les coûts de commercialisation et la marge de profit « normal » qui s'y rapporte. Or, nous avons vu l'évolution défavorable de ces prix. Cette méthode de prélèvement du surplus apparaît nettement dans le tableau 8 de l'annexe. Le prix de vente du produit final est inférieur au coût capitaliste de production. Ainsi, les employeurs qui peuvent pratiquer des salaires plus faibles profitent de cette solution : la quasi-intégration.

L'intégré supporte seul le coût de l'opération. Son activité n'est pas rentable, du point de vue capitaliste, non pas de son fait, mais du fait de la politique des groupes capitalistes qui l'entourent. Cette non-rentabilité ne dépend ni de son incapacité technique, ni de sa taille moyenne, elle est le fait de ses intégrateurs qui lui confisquent les gains de productivité de son exploitation, bien qu'il fournisse travail et équipement.

Cette exploitation des intégrés par les intégrateurs apparaît au niveau des contrats qui peuvent les lier.

Le prélèvement du surplus par l'intégrateur ne peut se réaliser que si les intégrés financent eux-mêmes leurs investissements, s'ils en supportent entièrement le coût. L'élément le plus important de l'intégration ne fait donc pas partie du contrat : la propriété des équipements revient à l'agriculteur-artisan, c'est l'intérêt même de la quasi-intégration et ce qui justifie le maintien de l'exploitant comme sujet juridique. L'indépendance et les garanties illusoire qu'il pense retirer de la propriété de ses moyens de production sont, en fait, les causes de son exploitation : propriétaire, il doit entretenir son équipement, agriculteur-artisan intégré, il n'est pas en mesure de conserver son surplus.

L'exercice de son droit de propriété est d'ailleurs limité, car l'objet du contrat est de le faire disparaître en tant que sujet économique, d'en faire une unité technique de l'entreprise intégratrice.

Cette dépendance des agriculteurs renforce l'indépendance des entreprises intégratrices. En effet, celles-ci ne sont pas liées par la nécessité d'assurer l'amortissement des équipements. Elles sont donc beaucoup plus libres de profiter des bonnes occasions de développement, dans d'autres productions ou dans d'autres régions géographiques, car les contrats, qui les lient aux producteurs, sont de courte durée et souvent inférieurs à la durée de vie économique des équipements (la durée maximum des contrats, la plus fréquente, est de trois ans).

Il faut également analyser le cas, plus rare, où l'intégrateur assure la charge financière des investissements. Cela ne modifie en rien le transfert du surplus par l'intermédiaire des prix : le loyer, prélevé sur le revenu de l'intégré, assure la rentabilité « normale » des capitaux immobilisés. Le seul changement tient à la moins grande liberté de l'intégrateur : il ne peut opter pour d'autres activités avant la fin de la vie utile des équipements sans en supporter lui-même les conséquences.

Une autre source de profit pour l'intégrateur est la réduction de ses manques à gagner en reportant, sur l'intégré, l'essentiel des risques techniques ou des risques économiques.

### **III) La quasi-intégration assure le transfert des risques du sujet économique intégrateur au sujet juridique intégré**

**En cas d'intégration totale, l'ensemble des risques seraient évidemment à la charge de l'entreprise agricole et alimentaire.**

#### **a/ RISQUES TECHNIQUES**

En fait, il s'agit, tout d'abord, d'étudier à qui revient la charge de la prévention contre les risques. Cette lutte peut prendre la forme d'amélioration des moyens de production. Le coût en est supporté par le propriétaire — le plus souvent l'agriculteur —. Elle prend également la forme de la prophylaxie, dont la charge revient au propriétaire du cheptel, des semences ou des plants.

Quelle que soit l'importance de ces mesures de prévention, il se peut qu'il y ait non réalisation du contrat. Alors, quelle est la partie qui supportera la perte ? Que l'artisan soit propriétaire ou non de la bande, des semences ou des plants, il assume totalement les risques, même si les modalités peuvent parfois différer, sauf, à charge pour lui, de faire la preuve qu'il n'est pas responsable. Aussi, la seule solution est-elle de se prémunir, en consentant un coût supplémentaire d'assurance volontaire.

#### **b/ RISQUES ECONOMIQUES**

En ce qui concerne les risques économiques, il faut souligner que ceux-ci résultent de la politique de l'intégrateur : celui-ci mène une certaine politique choisie librement, le système de quasi-intégration lui permet de reporter, en tout ou en partie, les conséquences de ses erreurs de politique sur les agriculteurs artisans qu'il intègre.

##### **1/ A court terme**

##### **LES PRIX ASSURES A L'INTEGRE**

Il est évident que l'intégration organise, sur ce point, une certaine stabilisation des prix à la production. C'est un résultat positif, mais il n'est imputable qu'en partie à l'intégrateur : il est dû, pour l'essentiel, à un système de **péréquation entre éleveurs et entre différentes périodes du temps**. L'intégrateur intervient faiblement : ses cotisations ne représentent qu'une petite part des cotisations des intégrés. Son rôle principal se limite à la tenue de la comptabilité ou à l'avance de certaines sommes. Les systèmes pratiqués en témoignent : engagement de l'intégré sur la période normale du cycle observé sur le marché concerné ou tenue d'un compte individuel de compensation, dont le solde devra être réglé lors de la dissolution des liens contractuels.

Même dans les contrats « protecteurs » « à risques partagés », contrairement à ce que l'on voudrait faire croire, ce n'est pas l'intégrateur qui, par philanthropie, paie la moitié des erreurs de l'intégré, mais l'intégré qui se voit contraint de financer la moitié des pertes résultant des erreurs de l'intégrateur (mauvaise politique anti-cyclique, mauvaises anticipations...).

## LA RECTIFICATION DES QUANTITES COMMANDEES

Pendant la période de production, lorsque l'intégrateur se rend compte d'une erreur évidente de politique ou d'une variation prévisible du marché, qui lui créeraient des problèmes de débouchés trop importants, il peut, quand cela est prévu au contrat, réduire ou retarder ses commandes aux producteurs. Cette possibilité, liée à la clause d'exclusivité, entraîne toujours une réduction arbitraire du revenu des agriculteurs intégrés, même si certaines indemnités sont parfois prévues.

### 2/ A long terme

La baisse tendancielle des prix agricoles est supportée par l'intégré, car la plupart des contrats prévoient une rémunération fondée sur la valeur moyenne des ventes, sur une période déterminée. Par définition, ces rémunérations évolueront avec le marché et ne donnent aucune garantie sur ce que seront les prix d'ici à 4 ou 5 ans. Or, les installations demandent à être amorties. Le producteur se trouvera donc lié, quelle que soit l'évolution des prix pendant cette période.

Pour cette raison ou pour d'autres, l'intégrateur peut changer éventuellement d'activité, car ses équipements sont adaptables (matériel de transport, de stockage,

de conservation et d'abattage, réseau de commercialisation...). Il peut faire reposer le coût de sa conversion ou de sa réduction d'activité sur l'agriculteur intégré, qui demeure avec son équipement relativement inadapté, dont il doit continuer à assurer l'amortissement.

Sous tous ces aspects, la quasi-intégration apparaît donc bien supérieure à l'intégration totale pour satisfaire les intérêts des firmes capitalistes intégrantes. Par ailleurs, elle permet de contrôler suffisamment l'intégré, de réduire sa liberté d'action, en le spécialisant totalement, en lui imposant l'exclusivité d'approvisionnement, en lui créant, souvent, une position débitrice vis-à-vis du centre intégrateur.

Le maintien de l'agriculture artisanale est donc voulu par les entreprises capitalistes intégratrices, mais elle est également voulue de manière directe par la conservation d'un secteur coopératif important, qui permet le développement de l'artisanat agricole. Si, comme nous allons le voir, une grande partie de ce secteur présente des intérêts certains pour les agriculteurs-artisans, comme moyen de défense, elle est également nécessaire au développement du capitalisme, en occupant des productions délaissées par le secteur capitaliste. Quant à l'autre partie du secteur coopératif, il évolue de plus en plus vers des pratiques identiques aux firmes capitalistes. Son développement ne contrarie donc pas celui du capitalisme français.

## B — LA NECESSITE D'UN SECTEUR COOPERATIF IMPORTANT D'AGRICULTEURS-ARTISANS POUR LE DEVELOPPEMENT DU CAPITALISME FRANÇAIS

### I) L'utilisation d'une partie du secteur coopératif

Une part importante du secteur coopératif demeure le moyen le plus efficace du maintien d'un artisanat agricole (7), alors que se développe, partout ailleurs dans l'économie, le mode de production capitaliste. Elle apparaît comme un moyen de défense de l'artisanat agricole, car elle repose sur des critères de succès proches de ceux de l'artisanat : l'efficacité coopérative ne peut pas être la rentabilité. Les agriculteurs sont, dans leur quasi-totalité, des artisans qui cherchent à maximiser le revenu tiré de leur activité sur l'exploitation. La coopération agricole doit faire en sorte que le produit de ce travail ne soit pas confisqué par quelques-uns à leur profit exclusif. Elle est efficace « lorsqu'elle permet aux agriculteurs d'accéder à une

maîtrise technique des conditions de production en agriculture... (et) à une maîtrise économique de leur travail et de ses fruits » (8).

---

(7) L'avantage coopératif, pour les agriculteurs, a été analysé par les chercheurs de l'IREP et nous résumerons ici les éléments de leurs études qui nous paraissent essentiels. Il faut citer leurs ouvrages et articles suivants :

— François PERNET : « Les conditions de réalisation de l'avantage coopératif dans l'agriculture française » CNEEJA-IREP, Grenoble, mars 1972.

— Gérard DESTANNE de BERNIS et François PERNET : « La coopération agricole a-t-elle encore un rôle à jouer ? » Cahiers de l'ISEA, T. IV, n° 2, février 1970, pages 421-450.

— François PERNET : « Possibilités et limites de la coopération » in « De l'industrialisation à la régression de l'agriculture » CNEEJA-IREP, Grenoble, novembre 1971.

— CNMCCA : « Vers le contrat de coopération » rapport préparé en collaboration avec le CNEEJA Cannes, 1966.

(8) « Vers un contrat de coopération ». Op. cit., page 23.

Le critère de réussite du mouvement coopératif est le service maximum rendu aux agriculteurs. C'est une efficacité qui est, sans doute, beaucoup plus floue, plus difficile à appréhender. Sa mesure n'est pas aussi simple que celle du taux de profit. Toutefois, on peut essayer de l'apprécier, au moins qualitativement, par les différents aspects de sa mise en œuvre, c'est-à-dire, par les **avantages** de la solution coopérative.

## a/ L'AVANTAGE COOPERATIF

Résumons brièvement les éléments constitutifs de cet avantage qui existe au niveau de l'agriculteur et au niveau global.

### 1/ L'avantage coopératif pour l'agriculteur

— La maîtrise des conditions techniques et économiques de la production soit par les CUMA, soit par les coopératives de transformation et de commercialisation des productions brutes. Avec la quasi-intégration, nous avons noté les conséquences néfastes, pour les agriculteurs, de leur isolement. En se regroupant, ils peuvent se substituer aux firmes privées, éliminer en partie le phénomène d'exploitation réelle et mieux maîtriser les conditions de l'économie de marché, où l'offre de produits agricoles tend à dépasser la demande.

— La récupération d'une partie du surplus agricole. Les prix payés aux agriculteurs, par les firmes privées d'une part, et par les coopératives d'autre part, ne présentent pas de différence sensible. Cependant, la coopérative ne se limite pas au domaine strict de l'achat de produits agricoles, elle fournit un ensemble de services à l'exploitation, qui ne peuvent pas se comptabiliser, mais qui s'ajoutent au prix payé (avances sur récoltes, tenue de compte, etc...). D'autre part, elle verse, en fin d'exercice, des ristournes qui viennent augmenter ce prix.

— Les liens privilégiés de l'agriculteur avec sa coopérative. Contrairement aux firmes privées :

- \* la coopérative ne déménage pas,
- \* elle n'est pas spécialisée (elle ne se limite pas aux quelques productions les plus rentables),
- \* elle ne sélectionne pas ses adhérents (elle n'élimine pas automatiquement les agriculteurs les plus retardataires, elle essaie de les faire évoluer).

### 2/ L'avantage coopératif au niveau global

Devant écouler les productions des adhérents, les coopératives seront un outil efficace pour développer les exportations. Les firmes prennent en charge les productions qu'elles peuvent écouler sur le marché national. Lorsqu'elles exportent, ce n'est pas dans le souci de résoudre des problèmes d'excédents, mais parce qu'elles peuvent bénéficier sur les marchés exté-

rieurs de différences de cours avantageuses. Au contraire, l'effort d'exportation des coopératives pour les productions excédentaires est assez net et résulte d'une politique constante à long terme. Selon F. Pernet (9), « la part des exportations coopératives, dans le total des exportations, semble progresser plus rapidement que la part de la coopération dans la collecte et la transformation des produits ».

En outre, nous l'avons déjà signalé, les firmes privées ne s'intéressent pas à tous les produits agricoles. Elles ne retiennent que ceux qui sont rentables, c'est-à-dire, source de profits suffisants. Au contraire, les coopératives, ayant la charge de leurs adhérents, doivent faire en sorte de placer, sur le marché, la production qu'elles ont collectée. Elles permettent, par un système de péréquation entre les productions rentables et les productions non-rentables, que ces dernières, pourtant nécessaires, puissent être encore réalisées.

Enfin, elles peuvent être, également, un agent efficace pour un développement régional harmonieux. En maintenant et en faisant progresser les agriculteurs des régions pauvres et, surtout, en y développant l'industrialisation pour transformer les produits agricoles locaux, elles rétabliront l'équilibre de ces zones délaissées par le secteur privé qui, même lorsqu'il y collecte la production, l'exporte le plus souvent dans les centres industriels, pour leur transformation, pratiquant une politique de pillage des matières brutes, comparable à celle qui est menée à l'égard des pays sous-développés.

## b/ LA RECUPERATION DE L'AVANTAGE COOPERATIF

L'avantage coopératif au niveau global se révèle être profitable principalement pour le capitalisme français. En effet certaines productions lui sont nécessaires alors que, dans la majorité des cas, elles intéressent uniquement le secteur coopératif. Celui-ci se développe surtout dans les créneaux délaissés par le secteur privé, plusieurs études statistiques en témoignent.

### 1/ La répartition des activités coopératives

A priori, nous pouvons supposer que la rentabilité d'une activité, au sens capitaliste, est une fonction inverse du coefficient de capital de celle-ci. Ce coefficient étant le rapport entre le capital investi et la valeur ajoutée brute, son montant nous indique le

---

(9) F. PERNET. — Les conditions de la réalisation de l'avantage coopératif. Op. cit., page 320. L'auteur donne notamment l'exemple des fruits et légumes pour lesquels les coopératives et SICA réalisent un pourcentage des exportations (50 %) double de celui des opérations de collecte de la production totale.

nombre de périodes pendant lesquelles il faut produire pour récupérer le capital. Plus il est élevé, plus la rentabilité est faible.

Le classement des secteurs d'activités coopératives, selon ce critère, apparaît au tableau 9 (cf. annexe), établi à partir des données du Recensement Général de la Coopération de 1966. Les chiffres font apparaître une très large échelle pour le coefficient de capital suivant les secteurs. Le capital investi dans le stockage des céréales est récupéré huit fois moins vite que dans la production avicole par exemple.

Nous pouvons calculer quelle est la part du chiffre d'affaires des activités les plus capitalistiques dans le chiffre d'affaires total des coopératives. Nous retiendrons, pour effectuer ce calcul, un coefficient de capital supérieur à 1,5 (10). Nous trouverons les résultats consignés au tableau 9 bis de l'annexe.

La coopération réalise près des trois-quarts de son chiffre d'affaires total dans les activités les plus capitalistiques. Ce résultat, seul, n'est pas significatif. En effet, ce pourcentage correspond peut-être à celui de l'ensemble de la branche qui comprend le secteur coopératif et le secteur privé. Il est donc nécessaire de comparer avec ce dernier.

## **2/ Implantation coopérative dans les productions délaissées par le secteur privé**

Nous ne disposons pas des mêmes données concernant l'ensemble du secteur privé pour l'année 1966 ; nous devons nous référer à une autre étude de 1968 sur la structure des entreprises agricoles et alimentaires. Elle intéresse 7.489 entreprises, dont seulement 1.039 coopératives sur 4.968 recensées la même année. Néanmoins, nous pouvons essayer de faire une estimation de la part du chiffre d'affaires des activités ayant un coefficient de capital supérieur à 1,5, pour le secteur privé et pour le secteur coopératif retenu dans l'enquête (11). Cela nous permet d'établir les chiffres regroupés au tableau 10 (cf. annexe).

Nous devons souligner le caractère approximatif de ces résultats pour les raisons énoncées plus haut. Cependant, la différence qui apparaît, entre les deux secteurs, est suffisamment importante pour que nous puissions la considérer comme significative. Les firmes privées sont peu implantées dans les activités qui nécessitent des immobilisations très coûteuses, par rapport aux valeurs ajoutées qu'elles permettent de dégager.

---

10) Certes ce choix est arbitraire, mais les activités ainsi exclues sont regroupées autour de deux valeurs (1,30 et 0,80) nettement inférieures.

(11) Les activités ne sont pas classées selon la même nomenclature que celle du recensement de 1966. Nous avons donc dû faire une estimation.

Ce résultat est confirmé par les données de la Centrale des Bilans publiées par la Banque de France. Dans ce que cet organisme regroupe sous la rubrique « activités annexes de l'agriculture » (stockage des céréales par exemple), la part des coopératives est, en 1971, de 90,1 %. Or, pour ce groupe, le profit médian est compris entre 3,4 et 8,7 selon les activités (cf. tableau 6 de l'annexe). Nous l'avons déjà vu, ces taux sont beaucoup plus élevés dans les autres groupes d'industries alimentaires. Or, dans la plupart, le pourcentage des coopératives est minime, sauf dans l'industrie laitière. Les taux de profit y sont souvent plus faibles que dans les autres groupes (profit médian compris entre 4,3 et 16,6 selon la production) et les coopératives représentent 25,6 % de l'échantillon de la Banque de France.

## **3/ Utilisation du secteur coopératif par le mode dominant**

Les constatations que nous venons de faire nous suggèrent deux réflexions.

— La coopérative apparaît nécessaire pour l'agriculteur-artisan parce qu'elle ne délaisse pas les activités non-rentables du point de vue capitaliste : elle prend même en charge principalement ces activités. De ce fait, nous pouvons dire que la coopération est très utile également pour le mode dominant. Elle permet en effet, que soient réalisées des productions nécessaires pour l'ensemble de l'économie, dans des conditions de prix qui ne dégagent pas des profits suffisants pour le secteur capitaliste. Nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : l'inexistence du secteur coopératif nécessiterait une hausse du prix des produits issus des activités capitalistiques, afin qu'elles deviennent rentables pour le secteur privé. Cette hausse du prix de certains produits alimentaires entraînerait une baisse des coefficients de capital correspondant, mais provoquerait une rupture de l'équilibre prix-salaires dans l'ensemble de l'économie.

— Les coopératives implantées dans les activités fortement capitalistiques emploient en moyenne moins de travailleurs que les firmes privées (12) qui retirent une plus-value plus grande et réalisent un taux de profit normal. En définitive, la répartition des activités qui est faite au sein de la sphère alimentaire profite aux industries privées.

En outre, le mode de production capitaliste semble s'accommoder de cette structure de défense qu'est la coopération : elle lui est même utile pour maintenir le faible prix des produits alimentaires. En effet, il ne

---

(12) Pour 1967, les firmes privées emploient, en moyenne, 53 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 7,7 millions de francs, ces chiffres sont : 28 salariés et 6,2 millions pour les coopératives. (Cf. Rapport des commissions du VI<sup>e</sup> Plan - IAA - tome II, page 29. La Documentation Française, Paris 1971.

lui est pas possible de baisser les prix de ces produits à la production étant donné qu'il s'agit des activités les moins rémunératrices : cela entraînerait leur disparition.

Pour ces raisons, nous pensons que la partie des coopératives agricoles, qui réalise des productions délaissées par le secteur capitaliste, est utilisée par le mode dominant et lui est nécessaire, mais nous ne pouvons nier ses aspects positifs pour l'agriculteur-artisan, par son effort de mise en œuvre d'une efficacité propre. Toujours est-il qu'à travers ce type de coopération, c'est le maintien de l'artisanat agricole qui est voulu par le système capitaliste français.

Il existe, cependant, tout un ensemble de coopératives d'agriculteurs-artisans qui opèrent sur le même terrain que les firmes privées, qui leur sont concurrentes. Le mode dominant peut-il admettre cette concurrence d'un autre mode de production, dans le secteur industriel ?

## II) La récupération de la partie concurrentielle du secteur coopératif

Nous chercherons à montrer que ce type de coopérative est amené :

— soit à disparaître, s'il continue à rechercher une efficacité propre qui correspond à des critères de gestion différents de ceux du mode dominant ;

— soit à s'intégrer à ce mode, en recherchant la même efficacité que les firmes capitalistes.

Dans le premier cas, sa disparition fera retomber ses adhérents dans l'un des deux cas déjà étudiés (intégration capitaliste ou appartenance à une coopérative réalisant des productions délaissées par le secteur privé). Dans le deuxième cas, les coopérateurs se rapprochent de plus en plus des firmes privées, leur existence n'est donc pas anachronique dans une économie où domine le mode de production capitaliste.

La poursuite d'une efficacité propre entraîne un accroissement des coûts de production, par rapport aux firmes privées. Si la coopérative veut les concurrencer, elle sera désavantagée et ne pourra le faire efficacement qu'en abaissant le plus possible ses coûts de production, ce qui contredit la poursuite d'une efficacité coopérative propre (prise en charge des agriculteurs quelle que soit leur rentabilité...).

Les coopératives ne peuvent donc concurrencer le secteur privé qu'en abandonnant la poursuite d'une efficacité propre. Le problème est alors de savoir ce qui les amène à évoluer dans ce sens. Nous pensons que la cause principale en est la perte de contrôle

des agriculteurs sur leur coopérative. Celle-ci est due, tout d'abord, au temps limité que ceux-ci peuvent y consacrer, sans préjudice pour leur exploitation. Il en résulte, ensuite, une absence de formation et d'information, entretenue par les cadres salariés, qui cherchent souvent à faire simplement entériner leur point de vue : ils présentent leur position de **manière technique**, sans expliquer les autres et surtout sans indiquer toutes les conséquences des différentes politiques possibles pour les agriculteurs. Enfin, ces deux premières explications justifient l'abstentionnisme des adhérents.

Les diverses raisons que nous venons d'évoquer nous conduisent à penser que le pouvoir dans les coopératives a tendance à être exercé de moins en moins par l'ensemble des coopérateurs et à passer aux mains des cadres salariés. Certes, ce mouvement n'est pas général et il convient de nuancer une telle affirmation. Dans certaines coopératives, les coopérateurs exercent encore, par l'intermédiaire de leurs représentants au Conseil d'Administration, un contrôle effectif des décisions des dirigeants permanents. Mais, ce contrôle devient de plus en plus difficile lorsque la taille de la coopérative augmente. Cette évolution a des manifestations nombreuses et des conséquences importantes pour l'intégration des coopératives au mode dominant.

### a/ LES MANIFESTATIONS D'UNE GESTION TECHNOCRATIQUE le phénomène de concentration et de croissance des coopératives

#### 1/ Les objectifs des dirigeants salariés

Les coopératives ont de plus en plus le souci de recruter, pour leur direction, des hommes qui ont reçu la même formation que celle des cadres du secteur privé. Les principes de l'efficacité coopérative leur sont donc souvent étrangers et ils ont tendance à adopter, comme critères de réussite, ceux des firmes capitalistes.

Ils conçoivent la coopérative comme une entreprise beaucoup plus que comme le prolongement des exploitations des sociétaires. De ce fait, ils **privégent la coopérative** et non les coopérateurs, les deux leur paraissant antinomiques. Ils vont alors s'intéresser principalement à la croissance des coopératives, en favorisant les mouvements de concentration : ceci signifie, pour eux, la réussite de leur politique et l'extension de leur pouvoir.

#### 2/ Le phénomène de concentration coopérative

Longtemps, les détracteurs du mouvement coopératif lui ont reproché son manque de « dynamisme ». Constitué de petites unités dispersées, il était « non-compétitif ». Mais, cela a changé et, depuis quelques

années, on a vu se conclure, entre coopératives, un grand nombre d'accords qui ont donné naissance à des groupes importants. Aujourd'hui, on peut parler de croissance des firmes de ce secteur.

Il y a d'abord une croissance interne, c'est-à-dire à l'intérieur d'une même branche. Elle s'effectue, le plus souvent, par des unions ou des fusions de coopératives, ou par la constitution de filiales de distribution communes. Il faut citer l'exemple du groupe « SODIMA-Yoplait » pour la transformation et la distribution du lait. Sa création manifeste une volonté d'offensive commerciale par le lancement d'une marque commune, « Yoplait ». Elle réalise aujourd'hui, en France et à l'étranger, un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs. Elle collecte le dixième de la production laitière nationale et regroupe 100.000 agriculteurs. Dans la même branche, nous pouvons citer également l'exemple de l'Union Laitière Normande, dont le chiffre d'affaires était proche de 1 milliard de francs en 1969.

L'autre type de croissance est externe, il résulte d'une modification des activités. La coopérative se lance elle-même dans d'autres productions ou fusionne avec des entreprises spécialisées dans d'autres branches. Les exemples sont ici nombreux. Pour la région de l'Ouest — une des plus importantes — nous pouvons citer quelques sociétés coopératives constituées ainsi :

- la coopérative de Landerneau (850.000.000 F de chiffre d'affaires) ;
- UNICOPA, Morlaix (600.000.000 F CA) ;
- la CANA, Ancenis (350.000.000 F CA).

Il existe, enfin, d'autres formes d'associations qui, à notre avis, sont encore plus significatives : il s'agit des accords entre coopératives et firmes privées. Là aussi, les exemples se multiplient. Ainsi, dans la région de l'Ouest, en fin 1971, s'est créé un groupe laitier très important, la « SICA Bretagne-Pays de Loire », constituée à partir de l'accord de 1969 entre l'Union Laitière Normande et la firme Sapiem-Préval (groupe Perrier). On peut penser que ces accords entre des firmes du secteur privé et du secteur coopératif vont se multiplier en raison de la nouvelle législation sur la coopération agricole (loi du 27 juin 1972, Journal Officiel du 28 juin 1972).

## b/ LES CONSEQUENCES DU « DYNAMISME » COOPERATIF »

Nous sommes conduits à nous demander si la constitution de groupes commerciaux aussi importants n'a que des conséquences bénéfiques pour les adhérents. Ils bénéficient, certes, de la nouvelle puissance commerciale de leur organisation, mais, souvent, la constitution de groupes de grande taille nécessite des programmes d'investissements très lourds qui sont financés par la diminution des ristournes actuelles aux

adhérents. Par exemple, certains agriculteurs reprochent à la société ORLAC (du groupe SODIMA) d'avoir effectué des retenues sur le prix du lait, pour gonfler son plan d'investissements. Mais, à nos yeux, il y a des conséquences encore plus graves : un mouvement d'accord de non-concurrence s'amorce entre coopératives et firmes privées (13). C'est une remise en cause radicale de l'efficacité coopérative et la manifestation que ces différentes entreprises ont des objectifs communs, car il n'y aurait aucune entente possible entre des firmes capitalistes et des unités de production a-capitalistes ou anti-capitalistes.

Ainsi, sous l'influence des cadres salariés, les coopératives de grande taille ont tendance à s'engager dans le jeu de la concurrence avec les firmes privées. Pour cela, elles font une course à l'accumulation du capital, au détriment des coopérateurs qui récupèrent de moins en moins le surplus de leur travail, sous forme de ristournes. On peut objecter que cela entraînera une augmentation de leurs ristournes futures, mais cette course à l'accumulation s'arrêtera-t-elle jamais ?

Cette politique donne la priorité à la croissance de la coopérative et non à la modernisation et au développement de l'exploitation artisanale. Elle peut même conduire, dans certains cas, les dirigeants de la coopérative à pratiquer des méthodes de sélection des agriculteurs, comme le font les firmes capitalistes (14). Cela s'est déjà fait, notamment dans l'Ouest.

Dans certaines grandes coopératives, de tels procédés sont la manifestation de l'abandon de la recherche d'une efficacité coopérative propre et l'adoption d'une efficacité proche de celle des firmes capitalistes. En cela, une partie du mouvement coopératif est bien une **structure d'intégration** des agriculteurs-artisans au mode de production capitaliste.

L'intégration, que nous venons d'étudier, vise directement au maintien de l'exploitation artisanale. Nous allons voir maintenant comment la politique menée par l'Etat peut être interprétée comme favorisant l'extension, à l'ensemble de la sphère alimentaire, de la formation sociale que nous avons déjà définie (domination du mode de production capitalistes, mais intégration de manière voulue et durable d'éléments pré-capitalistes). Cette interprétation permet de révéler la cohérence profonde de mesures souvent critiquées pour leur incohérence.

(13) Ainsi, un dirigeant d'une coopérative déclare : « En ce qui concerne la société Unilever, qui s'est installée dans le secteur, des contacts ont été pris réciproquement pour essayer d'éviter les chevauchements préjudiciables tant à la production qu'à la distribution » in revue « Paysans », août-septembre 1970, n° 82, page 19.

(14) Certes, cette sélection se fait de manière voilée. Il suffit, par exemple, que la coopérative décide de ne ramasser que le lait conservé à la ferme dans des cuves frigorifiques, pour écarter les agriculteurs indésirables qui ne pourront pas acheter ce matériel.

## **L'INTEGRATION INDIRECTE DE L'ARTISANAT AGRICOLE PAR LA POLITIQUE DE L'ETAT**

Dans ce cadre trop restreint, il ne s'agit pas de traiter de manière exhaustive de la politique de l'Etat. Nous tenons simplement à en souligner certains aspects, sans pouvoir les développer autant qu'il serait nécessaire (15). Nous ne traiterons pas présentement de la politique des prix, car nous serons conduits à l'envisager dans notre conclusion.

En dehors de celle-ci, les moyens d'orientation dont l'Etat dispose sont de cinq ordres principaux : le

contrôle du crédit consenti à l'agriculture, l'incidence des mesures fiscales, les conséquences de certaines dépenses, le contenu de l'éducation donnée aux fils d'agriculteurs et l'intégration des structures syndicales. Ces moyens d'action permettent d'atteindre trois buts : le maintien et le renouvellement d'éléments artisanaux en agriculture, leur modernisation et leur intégration sociale. Nous ne traiterons que les deux premiers, le troisième relevant davantage d'une autre discipline.

### **A — UNE POLITIQUE DE MAINTIEN ET DE RENOUVELLEMENT DES AGRICULTEURS-ARTISANS**

Au niveau des personnes, la transformation libre de l'agriculture entraîne l'évolution naturelle suivante :

— l'activité agricole n'a plus d'attrait pour les jeunes ruraux, ils cherchent à quitter leur milieu et s'orientent vers les activités du secteur industriel ou tertiaire ;

— les exploitants, à qui leur âge permet encore de trouver un emploi dans ces deux secteurs, se convertissent ;

— enfin les plus âgés, qui n'ont plus cet espoir, essaient de se maintenir, de subsister, leur exploitation disparaîtra d'elle-même avec eux.

Cette évolution conduirait à une élimination massive d'agriculteurs, à moyen terme, par vieillissement progressif de la population agricole active. Les seules exploitations à survivre seraient celles qui sont déjà les plus rentables, celles de la frange capitaliste de l'agriculture : une politique de laisser-faire conduirait directement au capitalisme agraire. Ce n'est pas la politique retenue. Deux mesures viennent enrayer cette

évolution naturelle et confirmer, au contraire, que l'Etat cherche à maintenir un artisanat agricole, mais un artisanat nouveau : il assure et accélère la relève des artisans actuels.

#### **I) Une politique qui favorise la relève des artisans actuels**

Monsieur Michel Cointat, ministre de l'Agriculture en 1971, déclarait : « Le plus grand nombre de jeunes doivent rester à la terre. Une étude récente montre que, de 1965 à 1970, les jeunes agriculteurs de 15 à 20 ans ont quitté la terre à la cadence de 8 % par an. Si cette évolution continue, il ne restera bientôt que trop peu de jeunes. Par conséquent, j'attache une importance particulière à un système de prêts pour l'agrandissement, pour l'installation. » (16).

Les jeunes exploitants bénéficient, auprès du Crédit Agricole, des conditions les plus avantageuses qu'il pratique pour les prêts à moyen et à long termes (boni-

(15) Pour une étude plus détaillée, cf. Jean-Claude LE-BOSSE et Michel OUISSE : « La transformation de la structure de la sphère de production alimentaire, consécutive au processus de développement du capitalisme français ». Thèse, Nantes, oct. 1972, Partie II, titre 2, et Partie III, ch. 3.

(16) Extraits du discours prononcé par Michel COINTAT à Châtelguyon, lors de l'assemblée générale de la Fédération Nationale du Crédit Agricole le 30 septembre 1971.

fication). Ceux-ci concernent les achats de matériel, les reprises d'exploitation, les améliorations et les extensions de certaines productions et les prêts fonciers... Cette politique manifeste la volonté de maintenir les jeunes exploitants, en facilitant leur établissement, mais les conditions à remplir, pour en bénéficier, sont encore plus significatives.

Le premier groupe de conditions signifie, en clair, qu'on favorise les exploitants présentant des garanties minimum de connaissance du métier, mais dont l'âge laisse présumer qu'ils sont ouverts aux évolutions actuelles. Par ailleurs, leur exploitation doit porter sur une surface au moins égale au double de la superficie de référence de la région agricole où elle se situe. Rappelons que cette superficie ne peut différer de plus de la moitié de la surface moyenne des exploitations de la région. Il s'agit donc de favoriser uniquement les exploitations qui sont au-dessus de la moyenne, mais, étant donné les faibles valeurs des moyennes, ce critère n'est pas très restrictif : les exploitations à financer de préférence sont celles qui peuvent survivre, qui sont « modernisables ». Notons que les aides du FASASA, pour la promotion de l'établissement à la terre, sont accordées dans des conditions très voisines.

Le souci de renouveler l'artisanat agricole apparaît encore dans l'organisation de l'enseignement agricole, dépendant du Ministère de l'Agriculture et s'adressant principalement aux fils d'agriculteurs.

L'objectif reconnu à l'enseignement agricole, principalement depuis la loi d'orientation agricole de 1960, est de former des techniciens agricoles, mais aussi des chefs d'entreprises agricoles, ainsi que l'a déclaré un responsable de la politique agricole (17). « Nous avons la volonté d'assurer, au surplus, le développement que justifie la mission privilégiée qui est dévolue à cet enseignement, de former, à tous les niveaux les hommes et les techniciens dont l'agriculture a et aura toujours besoin dans l'avenir.

Dans l'évolution rapide qu'il connaît, le monde agricole a besoin de techniciens d'un niveau sans cesse plus élevé et de chefs d'exploitations de mieux en mieux avertis non seulement des techniques agricoles, mais des données économiques, financières et commerciales indispensables pour diriger des exploitations qu'il est juste et qu'il sera plus juste d'appeler des entreprises agricoles. »

L'enseignement agricole doit donc avoir un contenu qui assure à la fois une formation technique et une formation économique et commerciale. On ne trouve pas le souci d'une telle dualité dans les autres branches de l'enseignement. Seul l'artisanat nécessite une double compétence. Donner cette double formation

---

(17) M. Bernard PONS, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, à l'Assemblée Nationale, 18-19 novembre 1969, in « Actualité-Documents », décembre 1969, Comité Interministériel pour l'Information, page 36.

aux jeunes agriculteurs favorise le maintien de leur statut d'artisan.

L'ensemble de ces mesures, que nous venons d'exposer, permet donc de favoriser l'apparition d'exploitations artisanales modernes. Elle constitue le premier volet d'une politique de rajeunissement de la population active agricole, nécessaire à la modernisation. Le deuxième volet concerne l'élimination des vieux agriculteurs artisans.

## II) Une politique qui accélère la relève des artisans actuels

Les mesures en ce domaine demeurent très timides. L'institution de l'Indemnité Viagère de Départ vise bien à détruire la sclérose résultant de la présence de l'exploitant âgé, même si son activité devient de plus en plus marginale dans son exploitation qui est gérée, en fait, par l'un de ses descendants. Il s'agit « d'obtenir le départ rapide du plus grand nombre possible d'agriculteurs âgés, afin que la psychologie paysanne traditionnelle ne pèse pas à contre-courant des évolutions jugées nécessaires » (18). En effet, l'IVD n'est accordée au bénéficiaire que s'il cesse toute participation **directe ou indirecte** à l'exploitation.

Apparemment, l'impact de cette mesure reste limité, comme le montre le tableau 14 de l'annexe, car l'incitation est faible, étant donné le montant de l'indemnité. Toutefois, il est nécessaire de se rappeler que cette indemnité vient s'ajouter à un phénomène naturel de disparition des exploitations par extinction (19). De ce fait, la moyenne annuelle de 35.000 cessions n'est pas sans intérêt, car il faut l'apprécier par rapport au nombre des **seules exploitations dont le développement est possible**.

Nous venons de constater un ensemble cohérent de mesures qui favorisent le maintien des exploitations artisanales viables. Cependant, le développement de l'économie capitaliste française ne peut se réaliser sans accroissement de la productivité du travail agricole qui découle de la modernisation des unités de production. En effet, c'est une condition nécessaire pour maintenir ou accroître le surplus agricole et conserver les faibles prix des produits alimentaires, c'est-à-dire, pour étendre les possibilités d'intégration et d'exploitation de l'agriculture. C'est donc une tâche essentielle de l'Etat que de l'inciter à se moderniser sur les plans de la gestion et des techniques.

---

(18) Marcel LALIGANT : « L'intervention de l'Etat dans le secteur agricole ». Librairie générale de Droit et de Jurisprudence. Paris, 1970, page 235.

(19) En effet, un grand nombre d'exploitants, voués à disparaître, ont déjà vu tous leurs descendants quitter l'agriculture et le problème de la cession ne se pose donc pratiquement pas, car l'incitation principale, qui est d'ordre familial et non financier, n'existe plus. Ces exploitations-là ne sont pas renouvelables : elles disparaîtront d'elles-mêmes par extinction.

## B — LES POLITIQUES DE MODERNISATION ET D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE FACE A L'EVOLUTION DE LA DEMANDE DE BIENS ALIMENTAIRES

### I) Dans le domaine de la gestion

Bien que ce ne soit pas le but principal poursuivi par l'Etat dans sa politique fiscale, celle-ci permet de moderniser la gestion des exploitations artisanales, tout en préservant leurs objectifs.

Ainsi, l'extension de la TVA à l'agriculture, réalisée progressivement, étant donné le caractère transitoire du « Régime de remboursement forfaitaire », nécessite la tenue d'un compte d'exploitation par l'agriculteur. Le régime transitoire exige de connaître le montant net des recettes et prépare l'exploitant à la tenue de son compte d'exploitation en le familiarisant avec les notions comptables. Il faut noter que le compte d'exploitation, qui permet de dégager le Résultat Brut d'Exploitation, favorise la poursuite rationnelle de l'objectif artisanal qui est la maximisation du revenu monétaire net tiré globalement de l'activité artisanale.

Au contraire, le régime d'imposition au bénéfice réel, qui implique la tenue complète d'une comptabilité, aboutissant au bilan et au calcul du bénéfice, connaît peu d'extension en agriculture. Il est réservé aux seules exploitations qui sont déjà de nature capitaliste (20). Or cet impôt modifierait le comportement artisanal de l'agriculteur en lui faisant distinguer le revenu de son travail et le revenu de ses capitaux investis dans l'exploitation. L'exploitant passerait alors de l'objectif de maximisation du revenu monétaire net, qu'il tire globalement de son activité artisanale, à celui de maximisation du revenu de son travail, du profit à court terme et du taux de profit à long terme que lui rapportent ses capitaux placés dans son exploitation (21).

La politique fiscale de l'Etat favorise donc une meilleure gestion des exploitations (compte d'exploitation), mais en préservant leurs objectifs artisanaux

(20) Il devient obligatoire lorsque les recettes annuelles dépassent 500.000 francs deux années consécutives.

(21) Dès prime abord, en ce qui concerne le travailleur indépendant, on pourrait penser qu'il n'y a pas de différence entre l'objectif artisanal et l'objectif capitaliste. Il n'en est rien, car pour l'agriculteur-artisan, il s'agit de la maximisation de son revenu monétaire net qui ne tient compte que des charges monétaires effectives et non des charges calculées. Ceci pose, entre autres, le problème de considération ou non de la rentabilité des fonds propres investis dans l'exploitation.

qui sont nécessaires au reste de l'économie capitaliste pour toutes les raisons que nous avons déjà étudiées.

### II) La modernisation et l'orientation de l'agriculture

#### a/ D'UNE MANIERE GENERALE

La modernisation est facilitée principalement par deux moyens.

#### 1/ La diminution du coût initial de l'équipement supporté par l'exploitation

A cet égard, l'extension de la TVA à l'agriculture est essentielle et, selon une enquête de l'IGER en 1970, 86,9 % de ceux qui ont opté pour ce régime « ont déclaré l'avoir choisi en raison de l'importance du montant des investissements réalisés, donc du montant des déductions permises et de l'intérêt financier qui en découle » (22).

#### 2/ La réduction des charges d'intérêt et de remboursement

Cette réduction est nécessaire en raison des faibles taux de profit en agriculture et de la rotation du capital beaucoup plus lente que dans les autres secteurs de l'économie. L'allongement du temps nécessaire pour amortir les équipements implique des prêts à plus long terme (15 ans par exemple), sans que le taux d'intérêt en soit augmenté.

Dans ce but, l'Etat se sert du Crédit Agricole « Mutuel » qu'il contrôle par la Caisse Nationale. Cet organisme, en tant que mutuelle, ne fait pas de bénéfice et peut donc pratiquer des taux inférieurs à ceux des banques ordinaires. Le simple contrôle du CAM permet donc à l'Etat de favoriser, d'une manière générale, la modernisation de l'agriculture. Il va pouvoir limiter ainsi son aide et la concentrer sur des objectifs sélectionnés.

(22) Cf. Cahier de l'IGER, n° 13, « TVA agricole », page 9.

## **b/ L'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE PAR UNE POLITIQUE DE MODERNISATION SELECTIVE**

Il s'agit là d'une action directe de l'Etat, concernant les bonifications d'intérêts, pour lesquelles il subventionne le CAM sur son budget. Contrairement à ce qui est couramment affirmé, cette aide n'est pas en voie de disparition, mais, au contraire se renforce. Les chiffres du tableau 12 de l'annexe en témoignent. Cette tendance au renforcement est nécessaire puisque l'Etat manifeste un souci accru de moderniser l'agriculture. Dans son discours prononcé à Châtelguyon (23), lors de l'assemblée de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, le 30 septembre 1971, M. Michel Cointat nous révèle l'orientation de cette aide.

Il faut éviter le saupoudrage et concentrer les prêts bonifiés dans deux directions : les jeunes agriculteurs, l'élevage.

Le ministre déclare, en effet : « ...j'insiste sur ce point, (il faut) donner une priorité particulière à ce que j'appelle depuis janvier les prêts d'agrandissement. Ils comprennent non seulement l'installation, mais également l'équipement des exploitations. Le plus grand nombre de jeunes doit rester à la terre... Bien sûr, ces prêts ne seront pas accordés dans n'importe quelle condition. En échange, ils devront fournir des efforts pour s'organiser, pour s'engager dans certaines productions, pour tenir une comptabilité simplifiée ou pour accepter une formation permanente. »

Il est intéressant de noter que le ministre de l'Agriculture demande aux jeunes agriculteurs de se lancer « dans certaines productions ». Or, qu'en est-il de ces productions ?

Le ministre poursuit : « Sur le plan sectoriel, je crois qu'il faut donner une certaine priorité à des productions **en retard ou défavorisées**, comme les productions animales... »

L'évolution de l'agriculture doit suivre celle de la demande alimentaire. C'est une nécessité pour les industries agricoles et alimentaires qui fondent toute leur politique sur l'obtention d'une modification de cette demande. Cette évolution favorise les biens d'origine animale et certains végétaux (fruits, primeurs). Nous avons vu que l'intégration se développait dans ces secteurs. Mais, du fait de la politique de profits des intégrateurs, ces productions, qui doivent s'étendre, ne sont pas suffisamment rentables, certaines mêmes sont déficitaires.

C'est une des raisons principales du maintien des exploitations artisanales qui, seules, peuvent accepter de produire dans ces conditions. Mais, lorsque cela

est possible, les artisans, comme les capitalistes, préfèrent produire dans les systèmes de culture qui leur procureront le meilleur revenu. Ces productions défavorisées ne se développent pas naturellement, il faut inciter les artisans à s'y consacrer.

Il est donc très intéressant de constater qu'on encourage les jeunes agriculteurs, ceux qui vont renouveler l'agriculture artisanale, **ceux qui commencent leur carrière, à se spécialiser dans ces cultures non-rentables**. Cela fait apparaître, une fois encore, la nécessité de la permanence des éléments artisanaux dans la sphère alimentaire, le sens réel de « l'aide » de l'Etat, et la cohérence de sa politique.

### **III) La réduction des « gaspillages » consécutifs à la poursuite d'objectifs artisanaux**

Si la conservation d'éléments artisanaux est nécessaire, elle n'en présente pas moins des inconvénients. Le principal concerne l'utilisation de l'épargne nationale. Les « gaspillages » dans l'exploitation artisanale peuvent provenir d'une part d'une mauvaise gestion, mais nous avons vu que l'Etat s'employait déjà à développer quelques moyens élémentaires de gestion et, donc, à limiter ce premier type de gaspillage. D'autre part, même si l'exploitation est bien gérée, le travail et les moyens de production sont organisés de manière à poursuivre des objectifs artisanaux, différents de ceux des capitalistes. Ces derniers recherchent la rentabilité maximum de leurs capitaux, l'agriculteur-artisan le revenu monétaire par tête maximum. On pourrait montrer comment la poursuite de cet objectif conduit naturellement à un **sur-investissement** par rapport à la solution capitaliste (24).

Pour ces capitalistes et selon leurs critères, la solution artisanale organise donc un « gaspillage » de l'épargne qui trouverait ailleurs des emplois plus productifs et, par conséquent, plus rémunérateurs. Il faut remarquer que, **contrairement au premier, ce deuxième type de « gaspillage » est relatif : il n'existe pas en-soi, mais seulement par rapport aux critères du mode dominant**.

Par une politique appropriée, l'Etat doit donc chercher à limiter ce sur-investissement. Il l'a fait en réformant et en contrôlant le Crédit Agricole « Mutuel ». Deux politiques étaient possibles. La sélection normale, dans une économie de marché, consiste à élever le prix pour limiter la demande.

(23) Ce discours est reproduit dans le revue du CENAG, novembre-décembre 1971.

(24) Ceci demanderait de longs développements. Cf. **LEBOSSÉ** et **OUISSE**, op. cit., partie III, chapitre 2.

Cependant, si les taux d'intérêts pratiqués pour l'agriculture avaient été alignés sur ceux de l'industrie, nous avons déjà vu qu'il n'y aurait plus eu aucune incitation à réaliser la plupart des investissements. La conséquence en aurait été l'arrêt certain de la modernisation de ce secteur et des achats qu'il faisait aux industries d'amont. Il n'était donc pas possible de généraliser cette mesure. Pour réduire les « gaspillages » l'Etat a donc été conduit à mettre en œuvre la seule autre solution, celle du rationnement : elle est nécessaire pour réduire les fonds s'investissant dans l'agriculture, tout en maintenant un ensemble de taux d'intérêt faibles.

Ce rationnement fut mis en œuvre, tout d'abord, par la réforme du Crédit Agricole, qui étend à la quasi-totalité des ruraux la possibilité de bénéficier des prêts du CAM. Ces nouveaux et nombreux sociétaires prélèvent une part non négligeable des capitaux drainés par le CAM. En 1973 par exemple, 5.873 millions de prêts ont été accordés aux ruraux non agriculteurs pour le financement de leur habitat principal. Bien plus, celui-ci a créé, en 1967, l'Union d'Etudes et d'Investissement et, en 1972, l'Union de Crédit pour le Développement Régional qui ont comme objectif de prendre des participations dans les firmes non coopératives du secteur alimentaire ou de leur consentir des prêts.

Ce rationnement est également organisé grâce au contrôle du CAM. Celui-ci doit financer certaines opérations de l'Etat et des collectivités locales :

— 8 milliards de liquidités placées en Bons du Trésor au 1<sup>er</sup> janvier 1968 ;

— prise en charge pour 0,5 milliard en 1970 d'opérations financées jusqu'en 1967 par le FIDES ou la Caisse de Dépôts et Consignations ;

— financement des créations ou des modernisations en milieu rural (2,045 milliards en 1969) et contribution au financement des prêts spéciaux du crédit foncier (325 millions en 1970). Les collectivités locales ont bénéficié d'environ 1 milliard de prêts à moyen ou long terme en 1970. Leur montant est passé à 2,126 en 1972 (25).

---

(25) Ces chiffres sont donnés par le Ministère de l'Economie et des Finances (Service Information) dans « La réforme du Crédit Agricole, synthèse récapitulative », 9 mars 1971, et par le rapport annuel 1972 du CAM.

**Dans les autres secteurs de l'économie, ces différentes opérations sont financées par l'Etat ou, pour les collectivités locales, par la Caisse des Dépôts et Consignations.** Cela diminue sensiblement les fonds qui vont pouvoir s'investir dans l'agriculture, mais organise également un détournement de l'épargne agricole. En effet, la Caisse des Dépôts et Consignations diminue de plus en plus les prêts à ce secteur, au fur et à mesure que le CAM accroît son aide aux collectivités locales. **Or, cette caisse reçoit les dépôts des Caisses d'Epargne et on estime que 20 à 25 % de ceux-ci ont une origine agricole (26).** Il y a donc bien détournement de l'épargne agricole pour financer des opérations urbaines. Ce phénomène apparaît encore plus nettement si l'on analyse la nature des prêts fonciers.

Ceux-ci s'élèvent à 1,5 milliard en 1970 et à 2,72 en 1972. Il faut noter qu'ils sont bonifiés en majorité. Cette forte incitation à investir en terres diminue d'autant les achats possibles d'équipements d'exploitation. C'est un moyen efficace d'éviter les « gaspillages » et de transférer une partie de l'épargne d'emplois agricoles à des emplois industriels. En effet, **l'achat de terres est un « jeu à somme nulle », il ne fait que modifier la répartition du patrimoine national, en soi, il ne l'accroît pas, mais les sommes libérées par l'investissement foncier des agriculteurs vont pouvoir s'investir en partie dans l'industrie.** Ceci permet de limiter les emplois les moins rentables de l'agriculture, aux yeux des capitalistes, en empêchant l'achat des équipements les moins utiles et d'assurer ceux plus rentables de l'industrie. C'est peut-être ce qui explique la faveur qui est toujours accordée en France à la politique d'accession à la propriété, alors qu'elle va manifestement à l'encontre de la modernisation rapide de l'agriculture, bien qu'elle soit un facteur de restructuration des exploitations : c'est un moyen de transférer une partie du surplus agricole.

---

(26) Cf. Maurice LECARDONNEL. — « Quelques réflexions sur le réajustement des fonctions et de la structure du Crédit Agricole dans la société industrielle ». Economie Rurale, n° 72, novembre 1966, page 15.

Les placements directs des agriculteurs à la Caisse d'Epargne sont beaucoup plus faibles, mais il faut y ajouter une partie importante des soultes payées aux héritiers.

## CONCLUSION

Tout au long de cette étude, nous avons rencontré et souligné des problèmes de transfert du surplus agricole. Nous pensons avoir, ainsi, donné des arguments décisifs en faveur de l'hypothèse du maintien **volontaire** d'éléments pré-capitalistes (artisans) en agriculture, dans une économie française où le mode de production capitaliste domine et s'étend partout ailleurs. En effet, pour nous, ce qui explique cette permanence c'est qu'elle permet une exploitation plus grande des agriculteurs, c'est-à-dire un transfert de la valeur créée par leur travail plus important que s'ils étaient salariés dans un ensemble capitaliste quel qu'il soit.

Si ce transfert plus grand existe, la conclusion logique de cette proposition est donc que le revenu de l'agriculteur est nécessairement inférieur au revenu couramment tiré du travail salarié organisé, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de parité de pouvoir d'achat entre le revenu agricole et les autres revenus. Si elle existait, dans la logique de notre raisonnement, elle entraînerait la disparition de l'agriculture artisanale, qui ne présenterait plus aucun intérêt pour l'économie capitaliste française ; le capitalisme agraire se développerait rapidement. En conclusion, il est donc important de montrer cette disparité et de détruire le mythe de la politique de parité des revenus.

En dépit des intentions prétendues du Ministère depuis 1961, le maintien de la disparité apparaît nettement quelle que soit l'étude à laquelle on se réfère (cf. tableaux 13 et 14 de l'annexe). Elle est due à l'évolution défavorable des prix agricoles à la production par rapport au coût des inputs (cf. annexe, tableau 15). Cependant, la modernisation de l'agriculture est un fait incontestable (27) et l'on sait que la politique de soutien des prix et des marchés est une constante de l'intervention de l'Etat en France. Il convient donc de ne pas s'arrêter à l'étude des valeurs moyennes. Les 5.576,5 millions de francs dépensés en 1970 pour cette politique ne sont pas une chimère et nous devons découvrir quels en sont les bénéficiaires. Nous chercherons les disparités de revenus, au sein de l'agriculture, qui expliquent celle qui se maintient entre les valeurs moyennes des revenus agricole et industriel.

(27) Cf. les études de Denis CEPÉDE sur l'évolution de la productivité agricole. ISEA, cahier n° 5, mai 1971, page 853) et de A. VINCENT dans « Etudes et Conjoncture » de février 1965.

### Une politique efficace de soutien des profits de la frange capitaliste de l'agriculture française

Tout d'abord, contrairement à ce qu'on pourrait penser, les sommes dépensées pour le soutien des prix n'ont pas baissé depuis 1961, bien que l'Etat affirme mettre l'accent sur la politique des structures : elles ont été multipliées par 6,7 en 10 ans, passant de 827,7 millions de francs courants en 1960 à 5.576,5 millions en 1970.

En outre, le soutien de l'Etat prend davantage d'importance : il ne représentait que 2,2 % de la valeur de la production concernée en 1960, il explique 8,7 % de cette valeur en 1970. Cependant, il ne faut pas se laisser abuser par ces chiffres et en conclure que l'Etat met tout en œuvre pour soutenir le revenu de l'agriculteur : son aide ne profite pas également à tous les exploitants.

Si nous recherchons l'importance de l'aide en fonction des différents biens (cf. tableau 16), nous constatons de grandes disparités allant, en 1970, par exemple, de 45,8 % de la valeur de la production des betteraves sucrières à 0,44 % de celle du vin. Cette disparité prend toute sa signification si nous groupons les aides aux céréales, aux betteraves sucrières et aux oléagineux d'une part, et celles des autres biens d'autre part. Souvenons-nous que le premier groupe comprend, grosso-modo, **la frange capitaliste de l'agriculture**, alors que le second recouvre l'agriculture artisanale. Il existe, bien sûr, de nombreux agriculteurs-artisans qui produisent encore des biens du 1<sup>er</sup> groupe, mais, leur production étant faible, cette politique leur profite peu.

La frange capitaliste de l'agriculture reçoit une part de plus en plus importante du soutien de l'Etat, puisque celle-ci passe de 39,5 % à 54,89 % pour le premier groupe de produits, alors que la valeur de la production de ces biens dans la production totale ne dépasse jamais 19,59 %.

La conclusion la plus évidente que l'on peut tirer de ces chiffres est que l'Etat distribue de plus en plus de fonds publics pour accroître les profits de la

frange capitaliste de l'agriculture. Cette politique est d'ailleurs très efficace, puisque ces exploitations sont les seules à assurer des taux de profit comparables à l'industrie (cf. tableau 5 de l'annexe). Le gouvernement montre ainsi les intérêts qu'il sert délibérément. On peut objecter que cette politique échappe en partie à la volonté de l'Etat français, car elle est imposée par ses partenaires de la CEE. Cela dénote simplement qu'il n'y a pas de différence de nature entre les six gouvernements européens et qu'ils défendent globalement les mêmes intérêts.

## **L'impossibilité, pour l'Etat de pratiquer une véritable politique « sociale » en faveur du revenu de l'agriculteur-artisan**

Cette impossibilité résulte principalement du fait que l'intérêt du maintien des agriculteurs-artisans est le prélèvement important que l'économie capitaliste peut réaliser sur le surplus qu'ils dégagent, mais deux autres raisons d'équilibre général interviennent.

La politique « sociale » peut prendre deux formes très opposées : une politique des prix, une politique d'aide directe à l'exploitant.

### **Véritable politique des prix et intérêts généraux de la classe dominante**

Une véritable politique de soutien des prix qui ne défavorise pas les agriculteurs-artisans est impossible, car elle se traduirait par une hausse de tous les prix des biens alimentaires qui entraînerait une hausse du niveau général des prix, consécutive aux revendications des salariés et à la volonté des capitalistes de maintenir leurs profits. Cela n'améliorerait finalement ni les prix relatifs de l'agriculture, ni le revenu de l'agriculteur, car l'Etat peut difficilement contraindre les premiers et a comme mission de servir les intérêts des seconds.

Aussi une véritable politique de soutien des prix est-elle impossible. D'ailleurs, elle n'est pas souhaitable pour les agriculteurs eux-mêmes, car elle profite principalement, dans chaque système de culture, aux exploitants les plus importants et non à ceux qui ont un faible revenu.

### **Impossibilité d'une politique d'aide directe aux personnes**

La deuxième solution est de laisser les prix de marché se fixer librement, mais d'assurer aux exploitants un revenu minimum, qui ne les défavorise pas

par rapport à l'industrie, en leur attribuant des subventions d'équilibre. C'est la politique normalement pratiquée par l'Etat chaque fois qu'il impose de maintenir une certaine production à des prix inférieurs aux coûts (SNCF par exemple).

Cette solution peut être considérée comme anti-économique, mais elle n'est pas plus mauvaise que la politique de prix actuelle (surproduction) et la subvention peut être accordée, en priorité, en fonction des productions à développer ou du dépassement de normes de production minima (modernisation).

Cependant, cette politique est également impraticable si l'Etat veut assurer un développement harmonieux de toute l'économie. Par rapport à ce problème, l'agriculture se voit assigner deux fonctions :

— être une réserve de main-d'œuvre disponible, en cas de besoin, mais qui n'apparaisse jamais sous forme de chômage ;

— permettre, au meilleur compte, la reproduction de la force de travail des salariés.

Il faut donc conserver l'artisanat agricole qui permet un transfert de surplus par des prix agricoles inférieurs au coût capitaliste de production. Cependant, il est nécessaire qu'il ne soit pas sclérosé, mais qu'il évolue en se modernisant et en se contractant, au fur et à mesure des besoins, de manière à éviter, d'une part, la trop forte croissance des salaires industriels, en alimentant le marché du travail, et, d'autre part, une surproduction agricole qui serait une charge inutile.

Pour conserver le caractère artisanal, l'évolution doit être lente (une trop forte migration agricole entraînerait une concentration telle que ce caractère disparaîtrait). Mais, pour éviter la croissance du salaire industriel et la surproduction agricole, elle doit être suffisante. Or, par rapport à ce dernier problème, la réduction des effectifs agricoles n'est déjà pas assez importante. En effet, les normes du rapport « Vedel » (105 à 130.000 migrations agricoles par an) sont loin d'être atteintes. Ceci n'est pas dû à un défaut absolu de créations d'emplois dans l'industrie, car le nombre actuel est bien supérieur à ce chiffre, puisque l'économie française fait appel massivement aux travailleurs étrangers. Elle en employait déjà 1.254.460 en 1968 et ce chiffre augmente chaque année d'environ 170.000 (167.802 en 1969, 174.243 en 1970) (28).

Ces migrations agricoles inférieures aux normes constituent donc un paradoxe dont il faut chercher la solution dans le comportement artisanal des agriculteurs.

---

(28) Cf. SELIGMANN-TRIBALLAT, P. ELIE et J. BEGUE : « Résultats préliminaires du recensement de 1968 » INSEE, collection D3, page 48 et Georges TAPINOS : « L'immigration étrangère en France en 1969 et 1970 et vue d'ensemble 1966-1970 ». Population, septembre-octobre 1971.

Contrairement aux capitalistes, les agriculteurs artisans ne considèrent pas le taux de profit, que leur rapportent les fonds investis dans leur exploitation, pour déterminer s'ils maintiennent leur entreprise agricole. Artisans, ils comparent le revenu que leur procure l'agriculture à celui qu'ils pourraient espérer obtenir dans d'autres secteurs. Etant donné les faibles possibilités de conversion des agriculteurs, résultant de la politique d'enseignement de l'Etat à leur égard, un grand nombre d'agriculteurs-artisans préfèrent demeurer dans l'agriculture, en dépit des revenus agricoles peu importants, car ils recevraient des salaires plus maigres encore, dans l'industrie ou dans les services : ils appartiendraient au sous-prolétariat.

Il est donc nécessaire, si l'Etat capitaliste veut maintenir l'émigration des exploitants et des travailleurs agricoles, que les différences de revenu soient conservées, voire aggravées, par rapport aux salaires industriels. **Sans même atteindre la parité, une amélioration relative du revenu agricole bloquerait l'évolution lente, mais nécessaire, de l'agriculture.** Etant donné ce qu'est actuellement le revenu agricole, l'économie capitaliste française ne peut pas créer un nombre assez grand d'emplois qui procure un revenu suffisamment élevé pour inciter 130.000 agriculteurs par

an à quitter l'agriculture. **Si l'Etat veut maintenir ou accroître le nombre de leurs départs, il est nécessaire qu'il maintienne ou accroisse la disparité du revenu agricole avec le revenu moyen de l'industrie, afin qu'ils soient contraints d'accepter les conditions de vie que seuls les travailleurs étrangers supportent actuellement.**

Au terme de cet article, nous espérons avoir mis en évidence les raisons qui poussent la classe dominante à protéger le rapport de production pré-capitaliste entre l'agriculteur et son produit :

— il permet d'assurer certaines productions agricoles, dans des conditions que refuserait tout entrepreneur capitaliste ;

— il permet de protéger sans problème l'agriculture capitaliste (au moindre coût pour l'Etat) ;

— il permet de faire réaliser à l'agriculteur-artisan un surplus important et de le lui confisquer.

Le maintien de ce rapport facilite donc l'exploitation systématique du travail artisanal, mais, simultanément, il ne bloque pas l'évolution de l'agriculture, car, en conservant ou en augmentant les disparités de revenu, il entretient le moteur d'une transformation lente.

## BIBLIOGRAPHIE

- CNMCCA. — « Vers le contrat de coopération ». Rapport préparé en collaboration avec le CNEEJA, Cannes, 1966.
- Gérard DESTANNE de BERNIS et François PERNET. — « La coopération agricole a-t-elle encore un rôle à jouer ? » Cahiers de l'ISEEA, T. IV, n° 2, février 1970.
- IGER. — Cahiers de l'IGER, n° 13, TVA Agricole.
- Marcel LALIGNANT. — « L'intervention de l'Etat dans le secteur agricole ». Librairie Générale de Jurisprudence, Paris, 1970.
- Joseph LE BIHAN. — « Qu'est-ce que l'intégration ? » Paysan n° 31. « Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de la production agricole ? » In « Informations Internes sur l'Agriculture », n° 11, avril 1966.
- Jean-Claude LEBOSSE et Michel OUISSSE. — « La transformation de la sphère alimentaire consécutive au développement du capitalisme français ». Thèse, Nantes, octobre 1972.
- Maurice LECARDONNEL. — « Quelques réflexions sur le réajustement des fonctions et de la structure du Crédit Agricole dans la société industrielle ». Economie Rurale, n° 72, avril-juin 1967.
- Ernest MANDEL. — « Traité d'économie marxiste ». Collection 10/18.
- François PERNET. — « Possibilités et limites de la coopération ». In « De l'industrialisation à la régression de l'agriculture ». CNEEJA - IREP, Grenoble, novembre 1971.
- François PERNET. — « Les conditions de réalisation de l'avantage coopératif dans l'agriculture française ». CNEEJA - IREP. Grenoble, mars 1972.
- Rapport des commissions du VI<sup>m</sup>e plan. — IAA, Tome II. La Documentation Française, Paris, 1971.
- SELIGMANN-TRIBALLAT, ELIE et BEGUE. — « Résultats préliminaires du recensement de 1965 », INSEE, Collection D 3.
- Georges SEVERAC. — « L'intégration verticale en Agriculture ». Annales de l'INRA, n° 47, 1961.
- Georges TAPINOS. — « L'immigration étrangère en France en 1969 et 1970 et vue d'ensemble 1966-1970 ». In Population, septembre-octobre 1971.

## ANNEXE STATISTIQUE

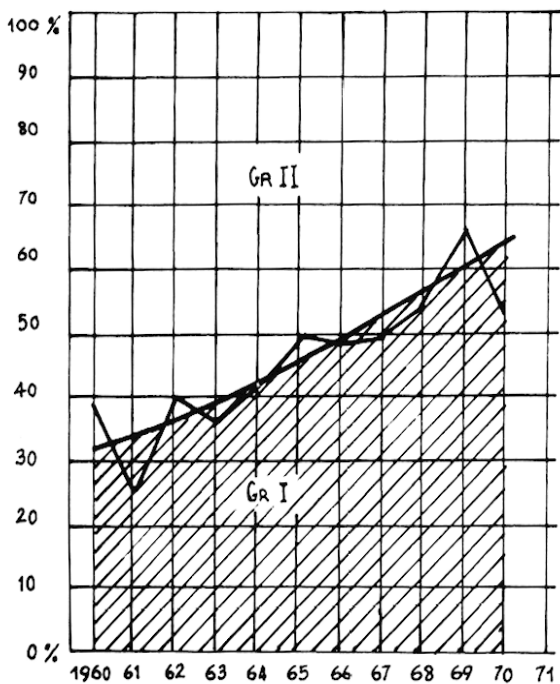
Les tableaux 1 à 16 auxquels il est fait référence, n'ont pu être publiés ici faute de place. On trouvera ci-dessous, pour chaque tableau, les documents qui ont été utilisés.

- 1 — Nombre d'exploitations par classes et superficie occupée et évolution de la surface moyenne des exploitations.**
  - Statistique du Ministère de l'Agriculture : résultats de l'enquête décennale de 1892.
  - Annuaire statistique 1936.
  - Annuaire INSEE de 1952.
  - Statistiques agricoles, supplément Série Etudes : Enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles en 1967.
  - Recensement général de l'Agriculture. Statistiques agricoles, janvier 1972, pages 6 et 7.
- 2 — Evolution de la population active et des salariés agricoles.**
  - INSEE, annuaires 1966 (rétrospectif) C 7 1959-1966, pages 236-239, 1969 ; pages 160-163, 1970.
- 3 — Nouvelles catégories socio-professionnelles des exploitants et des salariés agricoles ayant quitté l'agriculture entre 1959 et 1964.**
  - Etudes et conjoncture, n° 10, octobre 1966, pages 144 à 147. Praderie et Passagez.
- 4 — Répartition des personnes disponibles recherchant un emploi salarié suivant la catégorie socio-professionnelle de leur activité perdue ou abandonnée.**
  - Collection D de l'INSEE : La structure de la population active.
- 5 — Taux de profit des exploitations suivies par l'IGER classées selon leur système de culture et leur taille.**
  - IGER : Résultats économiques en 1966, n° 3. Résultats économiques en 1968, n° 5. Cahiers n° 12 et 13.
- 6 — Taux de profit dans les industries agricoles et alimentaires.**
  - Centrale des Bilans (Banque de France), année 1970, n° 05, 42, 43, 44, 45, 74, 75.
- 7 — Les créations d'hypermarchés en France depuis 1963.**
  - Rapport de la Commission du VI<sup>m</sup>e Plan (IAA), tome 2, page 279.
- 8 — Indice annuel de quelques prix agricoles à la production et du prix des aliments du bétail.**
  - I.N.S.E.E., annuaires statistiques.
- 9 — Rapport entre immobilisations nettes et valeur ajoutée « coefficient de capital ».**
  - Recensement Général de la Coopération Agricole (1966). Premiers résultats par secteurs, 2<sup>m</sup>e partie, supplément Série Etudes, n° 78, juin 1971, page 77.
  - Recensement Général de la Coopération Agricole, 1966, 1<sup>re</sup> partie, n° 66, août 1970, page 37.
- 10 — Implantation du secteur privé et du secteur coopératif dans les activités les plus capitalistiques.**
  - Etude sur la structure des entreprises agricoles et alimentaires. Résultat 1968, supplément Série Etudes, n° 84, novembre 1971, pages 212 et 213.
- 11 — Evolution du nombre des indemnités viagères de départ (IVD), 1963-1969.**
- 12 .. Evolution du montant des bonifications d'intérêt (en millions de francs).**
  - AGRA-PRESSE, 13 novembre 1971.
- 13 — Evolution comparée de divers revenus (taux moyens annuels entre 1959 et 1966).**
  - INSEE. Rapport sur la situation de l'agriculture en 1966. Ronéo, page 15.
  - Cité par L. Malassis. — Agriculture et croissance économique. Economie Rurale, n° 79-80, 1969, page 28.
- 14 — Evolution du revenu disponible, agriculture et France entière.**
  - Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.
  - Cité par Louis Julien Sourd. — Disparités d'évolution des exploitations agricoles. Paysan, n° 70, février-mars 1969, pages 36 à 41.
- 15 — Evolution des termes de l'échange entre le secteur agricole et le reste de l'économie.**
  - Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, Service de documentation : L'économie agricole en 1968. Partie D, page 6 (document ronéotypé).
- 16 — Evolution de l'aide de l'Etat, selon les biens, par rapport à la valeur de leur production totale (en pourcentage) et évolution du pourcentage de l'aide de l'Etat aux différents groupes de produits par rapport a) à son aide totale, b) à la valeur de la production de chaque groupe.**
  - Annuaire du Ministère de l'Agriculture de 1964, page 481, et de 1971, tome 1, page 315 et Supplément, page 10.

GRAPHIQUE 1

— A —

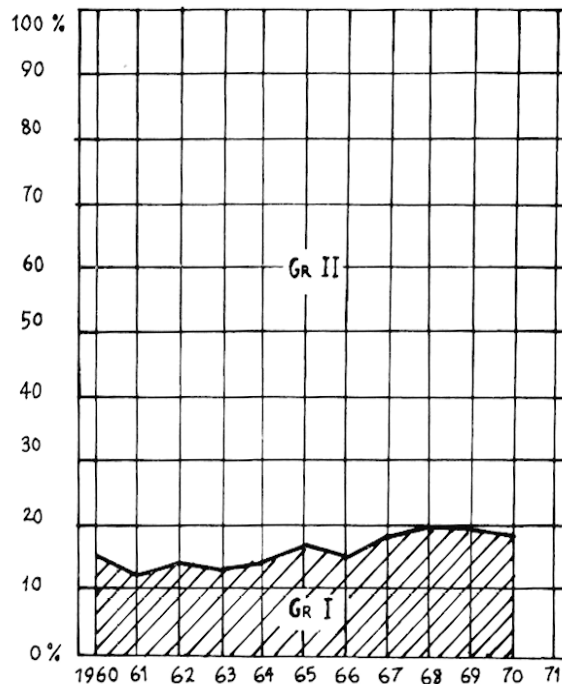
Evolution du pourcentage du budget de soutien des prix allant au groupe I et au groupe II



Source Tableau 20 A

— B —

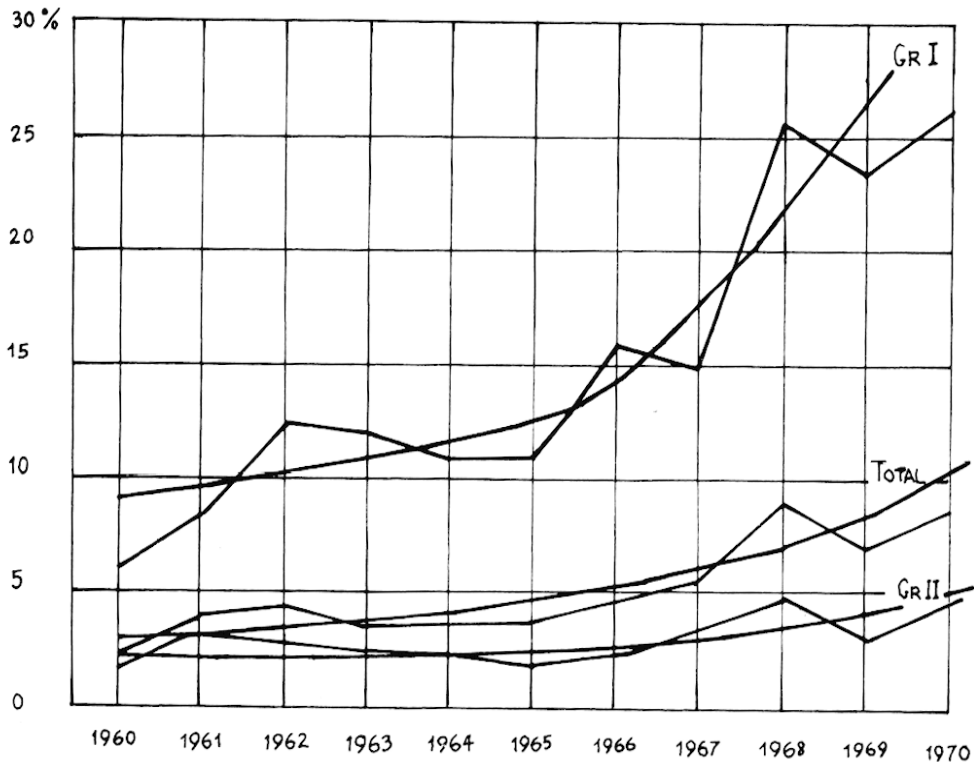
Evolution du pourcentage du groupe I et du groupe II dans la production totale.



Source Tableau 20 B

GRAPHIQUE 2

Evolution du pourcentage de l'aide de l'Etat aux différents groupes de produits par rapport à la valeur de la production de chaque groupe.



Source Tableau 20 C